

Bruits de couloir...



Ceux qui désirent savoir ne peuvent que trouver matière à réflexion dans « Bruits de couloir ».

Non prolongement. Ces derniers jours, « Coulon Futé » a été, à maintes reprises, sollicité lors de mises en loges et de contacts téléphoniques. Ces démarches demandaient d'apporter une réponse à la rumeur concernant le sort réservé à la fonction de communicateur (délégué



de presse) au sein de la RFCB-KDBD. Soucieux d'apporter une réponse émanant d'une source officielle, « Coulon Futé » contacta, le 28 mai dernier, le président national Pascal Bodenghien. Du très long échange, il s'en suivit que ladite fonction de communicateur disparaît tant en Flandre qu'en Wallonie de l'organigramme de la RFCB-KDBD... sans jamais avoir été reprise au préalable dans un quelconque article des statuts.

Les archives de « Coulon Futé » rappellent que, lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 février 2020, jour de la Saint-Valentin, deux nominations ont été effectivement effectuées. Pour la circonstance, il écrivait « *Les compétences spécifiques attribuées au CAGN (N.B. : le Conseil d'Administration actuel) par l'article 34 des statuts furent rappelées par **Pascal Bodenghien** pour annoncer et justifier par la même occasion dans la foulée l'intronisation officielle, décidée par l'organe fédéral le plus élevé, des deux porte-parole de la RFCB : pour la partie francophone, **Didier Tison** (N.B. : qui exerçait déjà la fonction de manière officieuse) et pour la partie flamande, **Jef Cuypers**, un quadrilingue provenant de l'événementiel* ». La relecture conseillée du deuxième paragraphe de cet article 34 précité certifie que « *Il (comprenez le Conseil d'Administration National) est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes quelconques qui ne sont pas formellement réservés à l'Assemblée Générale Nationale par la loi ou les statuts* ». « Coulon Futé » poursuivait par « *Les deux élus, aux dires présidentiels, doivent assurer un travail bénévole, disposent d'un même statut qu'un employé fédéral, sont défrayés. Leur mission consiste à tisser des liens entre les personnes, avec les Ministères, et à tenir des positions de médiation (N.B. : ces derniers propos s'assimilent aux compétences et au champ d'action inhérents non repris dans les statuts). Les mandataires n'ont pas été invités à se prononcer sur ces nominations. (N.B. : L'Assemblée Générale Nationale est, pour rappel, souveraine.)* ».

Lors de l'entretien téléphonique, il sied de le préciser, le président national se montra des plus réservés quant aux raisons pour lesquelles le Conseil d'Administration National a arrêté, avec effet immédiat, le non-prolongement des deux communicateurs. Coïncidence fortuite, ce même 28 mai, le site fédéral, dans son organigramme, ne reprenait plus les noms des



communicateurs. Serait-il logique de se poser la question de savoir si la non-reconduction va être proposée à la souveraineté d'une Assemblée Générale Nationale.... sans recours au vote. Et ce, à des fins de peut-être boucler la boucle en quelque sorte de manière logique.

Concrètement, le communicateur francophone démis, qui, pour rappel, démarcha dernièrement avec succès le *Lotto Mons Expo* en vue des prochaines *Journées Nationales*, était parvenu, au fil du temps, à s'octroyer, dans le milieu colombophile, un certain pouvoir. Et ce, en déployant entre autres une très large disponibilité tous azimuts (répondant à des ambitions personnelles ?). Les « *plumes rédactionnelles* » francophones ne verront pas de changement tributaire à la « *disparition* » de cette fonction... car l'absence de « *conférence de presse* » programmée à l'initiative du communicateur dans l'exercice de sa fonction est significative...

Contrôles intensifiés. Ce 28 mai, lors d'un entretien téléphonique avec « *Coulon Futé* », le président national a certifié l'intensification, avec le matériel prévu à cette intention, des contrôles dans les sociétés des contingents au sortir des mises en loges et sur les aires de lâcher.

